

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON  
Albi-Sud

Commune SALIÈS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 mai 2024  
L'An deux mille vingt-quatre et le treize mai

*Nombre de conseillers*

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 6 mai 2024, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 9

Votants 9

Étaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT, Thierry VAREILLES et Bernard TOMINET.

Excusés : Florence CABROL, Bruno LACHENAUD et Florence VOGEL

**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU TARN  
AVENANT N°1 À LA CONVENTION « L'ÉCOLE RENCONTRE LES ARTS DE LA  
SCÈNE »**

**Monsieur le Maire** rappelle aux membres du conseil municipal que la commune avait décidé de signer, par délibération prise le 20 mars 2023, une nouvelle convention de partenariat liant notre commune et la Fédération pour trois années scolaires. Les tarifs avaient été revus à la hausse, en raison notamment de la hausse de l'inflation et du coût de l'énergie.

Par courrier daté du 27 mars dernier, Jean-Claude ARNAUD informe les communes concernées que cette hausse n'a pas suffi à équilibrer leurs comptes financiers.

C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui de signer un avenant pour les 2 prochaines années scolaires 2024/2025 et 2025/2026. L'augmentation du coût des carburants et donc du coût demandé par les transporteurs avait notamment été sous-estimée.

L'avenant prévoit une augmentation de 1.10 € par élève et par spectacle à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La Fédération des Œuvres Laïques du Tarn s'engage à organiser et à présenter 2 spectacles culturels durant l'année scolaire en maternelle et en élémentaire.

La nouvelle grille tarifaire serait donc la suivante :

	Participation année scolaire 2024/2025	Participation année scolaire 2025/2026
Tarif de base (Prise en charge du transport par la F.O.L.)	<b>7,30 €</b> (au lieu de 6,20)	<b>7,60 €</b> (au lieu de 6,50)

Si la F.O.L. 81 utilise une salle communale à titre gracieux	6,40 € (au lieu de 5,30)	6,60 € (au lieu de 5,50)
Si l'école se déplace à pied vers une salle de la commune	4,90 €	5,10 €
Si la Mairie prend en charge le transport	4,40 €	4,60 €

**Monsieur le Maire demande** donc aux membres de l'Assemblée Délibérante de bien vouloir se prononcer sur le projet d'avenant à la convention pour l'organisation de spectacles culturels à destination des élèves du groupe scolaire municipal de Saliès, élaboré par la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn et annexé à la présente.

**Le Conseil Municipal :**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération datée du 20 mars 2023 adoptant une nouvelle convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement ;

Vu le projet d'avenant à cette convention annexé à la présente ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**APPROUVE et ADOPTE** le projet d'avenant n°1 à la convention pour l'organisation de spectacles culturels à destination des élèves du groupe scolaire municipal, élaboré par la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn et annexé à la présente ;

**DECIDE** de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer, au nom de la commune, ledit avenant.

**Certifié conforme au Registre.**

**Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 13 mai 2024.**

Le secrétaire de séance



Valérie JACQUET



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 17 MAI 2024